

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil SEIZE, le 26 août 2016, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 22 août 2016, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Sonia BORNE, Marie MORVAN; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusés : Madame Patricia SIKORA, Monsieur Yannick DEBOUCHE

Ordre du jour :

- ◆ *Intervention ONF*
- ◆ *Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2016*
- ◆ *Adhésion au SATE*
- ◆ *Mise en place de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TFCE)*
- ◆ *FCAM : demande de subvention exceptionnelle pour travaux*
- ◆ *APE : demande de subvention exceptionnelle pour fête de l'école*
- ◆ *Décision modificative budget principal et budget forêt*
- ◆ *Piste forestière : convention pour réalisation en forêt de Lusans*
- ◆ *Renouvellement de la convention pour accueil des enfants de Châtillon-Guyotte*
- ◆ *Dossier Effilogis ADEME et Région pour étude de faisabilité salle multi-activités*
- ◆ **Questions diverses :**
 - *Point sur l'intercommunalité*
 - *Point sur les travaux*
 - *Point sur la rentrée scolaire*
 - *Course cycliste*
 - *Convocation CM*
 - *Epareuse*
 - *Moto Club (MCPL)*
 - *Date de la prochaine réunion*

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 20 juin 2016 avec :

13 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Hélène ALBANESI est désignée secrétaire de séance.

Intervention ONF

En juin 2015, lors d'une vente à Lure, Monsieur Parisot JM a acheté un lot de feuillus au prix de 31 518.00€ HT, facturé par l'ONF.

Par erreur, l'ONF a transmis cette même facture à une autre société, Parisot SFM.

2 mois plus tard, l'ONF se rend compte de cette erreur et envoie une annulation de titre à la trésorerie.

La trésorerie n'ayant jamais donné suite à cette annulation, les crédits ont été inscrits au CA 2015.

Une décision modificative est donc à l'ordre du jour pour régularisation, soit - 31 518.00 € sur le budget forêt.

Un courrier a été envoyé par la commune à l'ONF afin de leur demander d'être systématiquement destinataire des échanges entre l'ONF et la trésorerie.

La commune a reçu une réponse positive de l'ONF.

2016-38 : Adhésion au SATE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les faits suivants :

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service Départemental d'Assistance Technique de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0.30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif,
- 0.15 € par habitant et par an pour la ressource en eau.

Cette rémunération n'est recouvrable que si elle excède 25 €.

Pour bénéficier de cette assistance, la commune doit en faire la demande expresse, et signer avec le département une convention d'un an reconductible deux fois pour un an, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier, en 2016, de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau, selon les nouvelles modalités exposées précédemment, notre collectivité doit aujourd'hui en exprimer la demande.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, avec :

13 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

- ✓ Prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- ✓ Décide de solliciter, à compter de 2016, l'assistance technique du département du Doubs dans le domaine « assainissement collectif »,
- ✓ Décide d'inscrire au budget 2016, une enveloppe de 247 € au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique.
- ✓ Autorise le Maire à signer, au nom de la commune, la convention, et à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

2016-39 : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TFCE)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les faits suivants :

Le Comité Syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de six (6) à compter du 1^{er} janvier 2017, sur le territoire

de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2000 habitants ;

- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la TFCE, une fraction égale à 35% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à la présente avant le 1^{er} octobre 2016 pour application à compter du 1^{er} janvier 2017.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux décisions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, décide avec :

7 Voix pour

1 Voix contre

5 Abstentions

✓ D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35% du montant de la TCFE perçue sur le territoire de la commune, représentant approximativement 6.00 € par habitant et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017.

✓ De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2016-40 : FCAM, demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le club de Foot FCAM a sollicité l'aide financière de la commune pour le financement de la rénovation du gazon sur le stade de foot.

Le devis reçu s'élève à 630.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, décide avec :

13 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

✓ D'accepter le versement de cette subvention de 630.00 € au FCAM.

✓ D'inscrire au budget cette dépense de fonctionnement.

2016-41 : APE, demande de subvention pour fête de l'école

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que L'APE a sollicité une aide financière de 400.00 € de la part de la commune pour le financement de la location d'un chapiteau pour la fête de l'école qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, décide avec :

13 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

✓ D'accepter le versement de cette subvention de 400.00 € à l'APE.

✓ D'inscrire au budget cette dépense de fonctionnement.

2016-42 : Décision modificative n° 1 – budget Forêt

Monsieur MESNIER, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal la modification des crédits du budget forêt comme suit :

Fonctionnement dépenses

611	Contrat prestations services – assistance technique ONF	240,00 €
61524	Entretien bois & forêts – piste forestière	3 300,00 €
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	31 600,00 €
	TOTAL	35 140,00 €

Après ces modifications l'excédent global de fonctionnement de 43 864 euros passe à 8 724 euros.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal avec,
13 voix pour
0 voix contre
0 abstention

✓ Adoptent la décision modificative n°1 du budget forêt, telle que proposée.

2016-43 : Décision modificative n° 2 – budget principal

Monsieur MESNIER, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal la modification des crédits du budget principal comme suit :

<u>Fonctionnement dépenses</u>		
O23	Virement à la section d'investissement	- 13 017,00 €
615231	Voirie - Réparation ECP rue du Puy suite à orage 552 € + ECP Verjoulot 660 €	1 212,00 €
6184	Versement à organismes formation - Formations agents par Berger Levrault	1 465,00 €
6574	Subvention associations - demande exceptionnelle FCAM 630 € + APE 400 €	1 030,00 €
	TOTAL	- 9 310,00 €
<u>Fonctionnement recettes</u>		
7381	Taxe add. Droits mutation - Montant reçu supérieur au crédit inscrit au BP	1 922,00 €
742	Dotation Elus locaux - Montant reçu supérieur au crédit inscrit au BP	95,00 €
7788	Produits exceptionnels - GROUPAMA Rembt sinistre Orage rue du Puy	273,00 €
	TOTAL	2 290,00 €
<u>Investissement dépenses</u>		
2031	Frais d'études - Publication appel d'offres AMO salle multi-activités	108,00 €
21318	Construction autres bâtiments - Accessibilité	- 14 820,00 €
	TOTAL	- 14 712,00 €
<u>Investissement recettes</u>		
10222	FCTVA - Notification reçue	- 1 695,00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	- 13 017,00 €
	TOTAL	- 14 712,00 €

Après ces modifications, l'excédent global de fonctionnement de 37 032 euros passe à 48 632 euros.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal avec
13 voix pour
0 voix contre
0 abstention

✓ Adoptent, la décision modificative n° 2 du budget principal, telle que proposée.

2016-44 : Piste forestière, convention pour réalisation en forêt de Lusans

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à l'autorisation d'occupation d'une partie de la forêt sectionale de Lusans afin d'y construire une route desservant le parc éolien, une mesure compensatoire, à savoir, la réalisation d'une route forestière, a été consentie à la commune.

Dans le cadre de cet accord, la commune doit signer une convention afin de déterminer les conditions dans lesquelles la société Energie du Rechet est autorisée à réaliser les travaux de construction de cet ouvrage.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, décide avec :

13 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

- ✓ D'accepter cette mesure compensatoire.
- ✓ D'autoriser le Maire à signer cette convention,
- ✓ D'autoriser le Maire toutes les décisions relatives à la bonne exécution de cette mesure.

2016-45 : Convention pour l'accueil des enfants de Châtillon-Guyotte

Monsieur le maire rappelle la convention pour l'accueil, à l'école publique et au restaurant scolaire, d'enfants de la commune de Chatillon-Guyotte.

Cette convention du 21 juillet 2014 est renouvelable chaque année.

Monsieur le maire propose au conseil municipal le renouvellement de cette convention, en accord avec la commune de Chatillon-Guyotte, dans les mêmes conditions que l'année 2015/2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, décide avec :

13 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

- ✓ D'accepter le renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2016/2017.
- ✓ D'autoriser le Maire à signer cette convention.
- ✓ D'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à la bonne exécution de cette convention.

2016-46 : Dossier Effilogis ADEME et région pour étude de faisabilité salle multi-activités

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage du projet de la salle multi-activités (étude de faisabilité), la commune va déposer une demande de subvention EFFILOGIS à la région ainsi qu'à l'ADEME en complément de l'aide sollicitée au département.

Aides sollicitées	Appel à projets Région + ADEME Conseil Départemental	2 166.00 € 11 150.00 €
Autofinancement	Autofinancement	4 439.00 €
Total Ressources		17 755.00 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce plan de financement de la phase programme.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire, avec
 13 Voix pour
 0 Voix contre
 0 Abstention

- ✓ A demander les subventions à la région et à l'ADEME dans le cadre du projet EFFILOGIS.
- ✓ A engager les dépenses sur la phase programmation.
- ✓ A signer tous les documents et prendre toutes dispositions relatives à la bonne exécution de ce projet.

Questions diverses

Intercommunalité :

Le regroupement de communauté de communes s'appellera Communauté de Communes Doubs Baumoises (CCDB).

Le nombre de vice-présidents sera de 8 pour Baume-Les-Dames, 4 pour la CCVA et 3 pour la communauté de communes de la Dame Blanche et Bussière, président compris.

Les différentes commissions travaillent actuellement sur les compétences obligatoires et optionnelles de cette nouvelle communauté de communes qui sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, la CCVA ne sera pas dissoute au 1^{er} janvier 2017 mais continuera à exister avec un budget de dissolution jusqu'au 30 juin 2017.

Travaux :

Les enrobés des rues d'Archamp, Vergers et Source sont terminés.

Le chemin menant à la cabane de chasse sera refait en septembre.

Des trottoirs seront posés sur le haut de la route des Grandes Vignes entrée Corcelles Mieslot et entrée Villers-Grelot, ainsi que le long du chemin du Château qui sera ensuite refait en enrobé.

La réfection d'une partie des trottoirs chemin de Verdi est également prévue d'ici la fin de l'année.

Le bureau d'étude Sciences environnement travaille actuellement sur une proposition de réhabilitation de la station d'épuration de Lusans.

Les travaux d'interconnexion avec le syndicat des eaux de St Hilaire débuteront le 11 septembre.

Enfin, une salle de classe a été entièrement refaite par les agents communaux et l'entreprise CAFRACO, pour le sol.

Rentrée des classes :

L'école comptera cette année 129 élèves.

3 enseignantes restent en poste, 3 nouvelles enseignantes sont arrivées cette année.

Les TAP fonctionnent comme l'année précédente avec une nouvelle activité HIP HOP.

Course cycliste :

« Le prix de Marchaux » aura lieu les 17 et 18 septembre avec au programme plusieurs circuits dont un passant dans la commune.

Convocation du Conseil Municipal :

Dans un souci d'économie et pour plus de simplicité, les convocations seront désormais transmises par mail.

Epareuse :

L'épareuse de la commune va être vendue très prochainement à un particulier pour la somme de 3 900 €.

Moto Club (MCPL) :

Le moto-club a organisé une manifestation le dimanche 28 août avec circuit dans les bois, des repas étaient prévus au prix de 10 €.

Prochain conseil :

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 26 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2016-38 : Adhésion au SATE
2016-39 : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TFCE)
2016-40 : FCAM, demande de subvention exceptionnelle
2016-41 : APE, demande de subvention pour fête de l'école
2016-42 : Décision modificative n°1 – budget forêt
2016-43 : Décision modificative n°2 – budget principal
2016-44 : Piste forestière, convention pour réalisation en forêt de Lusans
2016-45 : Convention pour accueil des enfants de Châtillon Guyotte
2016-46 : Dossier Effilogis ADEME et Région pour étude de faisabilité salle multi-activités

Sujets abordés :

Ga : Intervention ONF
Gb : Point sur l'intercommunalité
Gc : Point sur les travaux
Gd : Point sur la rentrée scolaire
Ge : Course cycliste
Gf : Convocation du Conseil Municipal
Gg : Vente Epareuse
Gh : Moto Club
Gi : Prochaine réunion